AR Prefecture

016-200063105-20250702-D2025_07_55-DE
Reçu le 04/07/2025

PUBLIÉ LE 09/07/2025

MONTMOREAU
Sud-Charente — Aquitaine

MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 –

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération :

D_2025_07_55

Nombre de conseillers en exercice : **25**

Nombre de conseillers présents : **19**

Nombre de votants : **24**

Objet : **Classement de chemins privés de la commune en chemins ruraux dans le cadre du PDIPR**

L'an deux mille vingt cinq, le deux juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle des Fêtes Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Date de convocation du conseil : **27 juin 2025**

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, Mme WILLAUME Francine.

Absents excusés :
Mme CAILLETEAU Muriel a donné pouvoir à Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane
Mme LACOUR Isabelle a donné pouvoir à M. DESBROSSE Jérôme
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice
M. PAUL-HAZARD Michel a donné pouvoir à M. PUYDOYEUX Jean-Jacques
M. VIGIER Pascal
Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme HERAUD Murielle

Secrétaire de séance : Madame DEMESSEMAKERS Olivier

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour inscrire des chemins au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), il faut que ces chemins soient classés chemins ruraux (CR).
Actuellement certains chemins privés appartenant à la commune et déjà affectés à l'usage du public pourraient faire l'objet d'une actualisation de leur statut juridique en chemins ruraux.

Il s'agit des parcelles cadastrales :

- C 550 à régulariser en chemin rural CR de Saint Eutrope à Chez Pointaud comme indiqué sur le plan « AN 11 » joint ;
- 294 0C 889 à régulariser en chemin rural CR de la Motte à Coutaulie comme indiqué sur le plan « AN 12 » joint ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la régularisation en chemins ruraux des parcelles sus-nommées.

PRECISE que la présente délibération sera transmise pour suite à donner au service cadastre du Centre des Impôts Fonciers de Soyaux ainsi qu'au Département de la Charente

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 02/07/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 04/07/2025

MAIRIE DE MONTMOREAU (CHARENTE)

Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN